

Plan d'accès

Tramway ligne A
 Arrêt : Saint-Serge Université
 à 8 minutes de la gare
 Lignes de bus : 3 | 7 | 9



- P** Parking
- A** Tramway A
- 15** Ligne de bus
- Arrêt de bus
- 1** Présidence de l'université
- 2** Direction des affaires financières
- 3** Direction de l'enseignement et de la vie étudiante
- 4** Espace culturel
- 5** Faculté de droit, d'économie et de gestion
- 6** Bibliothèque et restaurant universitaires
- 7** UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services (IMIS-ESTHUA)
- 8** Faculté de médecine
- 9** UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé (Pharmacie-ISSBA)



Journée d'études La saisine de la Cour Européenne des Droits de l'Homme

Vendredi 14 février 2014

de 9h30 à 16h30

Amphithéâtre volney

Modalités d'inscription :

Inscription en ligne obligatoire : www.univ-angers.fr/droit (rubrique actualités)
 Avocats du Barreau d'Angers : Gratuit
 Avocats des Barreaux extérieurs : 100€ (règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'université à envoyer au service recherche).
 Cette journée d'étude est éligible, à hauteur de 6 heures, au titre de la formation continue des avocats.

Renseignements :

Pierre SECOUÉ | secretariat.cjb@contact.univ-angers.fr
 Tél. : 02 41 96 21 45/17
 Service recherche - Faculté de droit, d'économie et gestion, Université d'Angers
 13, allée François Mitterrand - BP 13633
 49036 ANGERS cedex 01



CENTRE JEAN BODIN
 Recherche juridique et politique



ORDRE DES AVOCATS
 A LA COUR D'ANGERS



L'affirmation relève presque du truisme. Le droit de la convention européenne des droits de l'homme irrigue la plupart des contentieux et des branches du droit national. C'est aujourd'hui plus du quart des décisions des juridictions supérieures qui sont rendues au visa de ce texte. Subséquemment, la saisine du juge de Strasbourg tend à se banaliser. C'est en partant de ce constat et de celui du taux d'irrecevabilité des requêtes devant la Cour européenne des droits de l'homme particulièrement élevé que le Centre de recherche Jean Bodin en partenariat avec l'Ordre des avocats du Barreau d'Angers et l'Institut international des droits de l'homme, propose cette journée d'étude et de formation consacrée à la saisine de la Cour, son utilité, le rôle de l'avocat et les conditions de recevabilité.

9h30 **Accueil des participants**

9h40 **Allocutions d'ouverture**

M^{me} Michèle FAVREAU,

Doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion

M. Hervé RIHAL,

Professeur à l'Université d'Angers, Directeur du Centre Jean Bodin



MATINÉE

Présidence : M^{me} Colette MARTIN-PIGALLE,

Premier Président de la Cour d'appel d'Angers

10h **Comment ne pas aller à Strasbourg**

M^{me} Bérangère TAXIL,

Professeur à l'Université d'Angers

10h20 **Pourquoi aller à Strasbourg**

M. Sébastien TOUZÉ,

Professeur à l'Université de Strasbourg, Secrétaire général de l'IIDH

10h40 **Discussion**

Pause café

11h20 **La représentation devant la Cour européenne des droits de l'homme**

M. Michel PUECHAVY,

Avocat au Barreau de Paris

11h40 **Les mesures provisoires et l'urgence devant la Cour européenne des droits de l'homme**

M. Yannick LÉCUYER,

Maître de conférences HDR à l'Université d'Angers

12h **Discussion**



APRÈS-MIDI

Présidence : M. Jean BROUIN,

Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau d'Angers

14h **L'épuisement des voies de recours internes**

M. Fabien MARCHADIER,

Professeur à l'Université de Poitiers

14h20 **Le délai de saisine**

M^{me} Marjorie BEULAY,

Doctorante à l'Université de Paris X

14h40 **Discussion**

Pause café

15h20 **L'importance du préjudice**

M. David SZYMCZAK,

Professeur à Sciences Po Bordeaux

15h40 **L'exception de litispendance**

M^{me} Julie TAVERNIER,

Doctorante à l'Université de Strasbourg

16h **Discussion**

16h30 **Clôture**

La journée d'études est éligible, à hauteur de 6 heures, au titre de la formation continue des avocats